

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE

Objectif :

Le VIE permet aux entreprises de confier à un jeune âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger pour une durée de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

Cette formule offre une alternative de choix dans la gestion de vos Ressources Humaines à l'International :

- une alternative au recrutement local en important le savoir faire français,
- une alternative à l'expatriation avec une procédure simple et avantageuse pour l'entreprise.

Le nombre de VIE par entreprise n'est pas limité et plusieurs pays peuvent être ainsi couverts.

Gestion du VIE :

UBIFRANCE, L'Agence Française pour le Développement International des Entreprises, assure la gestion du VIE, par délégation et en coordination avec :

- le Secrétariat d'Etat au Commerce extérieur
- la Direction des Relations Economiques Extérieures du Ministère de l'Economie, des -Finances et de l'Industrie
- le Ministère des Affaires étrangères

Entreprises concernées

Toute entreprise française, petite ou grande, de tout secteur d'activité, qui souhaite se développer à l'étranger :

- l'entreprise possède déjà une structure permanente (filiale, succursale...) dans le pays concerné et peut ainsi accueillir le jeune volontaire et l'encadrer
- l'entreprise n'est aucunement implantée dans le pays visé et/ou n'a pas le budget nécessaire

Dans ce deuxième cas, UBIFRANCE, propose des mesures spécifiques :

- le parrainage par un Conseiller du Commerce Extérieur de la France
- le placement sous le tutorat d'un groupe français, via l'Association Partenariat France info@partenariat-france.org
- le temps partagé qui permet à un groupe d'entreprises de bénéficier d'un VIE en partageant les coûts.

Public concerné

Toute personne, homme ou femme, âgée de 18 à 28 ans :

- de nationalité française ou ressortissants d'un autre pays de l'Union Européenne, en règle le cas échéant avec les obligations militaires
- étudiants en recherche de stage, d'emploi, ou déjà en activité
- quel que soit le niveau de formation (CAP, bac, diplômes d'études supérieures)

Secteurs et types de missions

Secteurs : tous les secteurs, sans exception.

Missions : toutes missions contribuant à l'internationalisation de l'activité économique des entreprises et du savoir-faire français et notamment :

- l'étude de marché et la prospection de marché à l'international
- le renfort technique ou commercial d'équipe locales en place
- la recherche de partenaires, agents ou distributeurs
- la création et mise en place d'une structure locale

Rémunération du VIE

Il s'agit d'une indemnité comprenant une partie fixe et une partie variable afin de compenser les différents coûts de la vie selon les pays.

Elle se situe entre 1065 et 2475 € et est identique pour tous quel que soit le niveau d'études. Elle peut être réajustée, à la hausse ou à la baisse, selon le coût de la vie du pays concerné

Cette rémunération est exonérée de charges sociales et de l'impôt sur le revenu, sauf dans les pays où les indemnités sont imposables (Brésil, Espagne par exemple) Dans ce cas la structure d'accueil prend cette imposition à sa charge.

Coût pour l'entreprise

L'entreprise prend en charge :

- la rémunération forfaitaire versée mensuellement au volontaire, indemnité variable, exempte de cotisations sociales, non imposable selon les pays.
- les frais de gestion et d'assurance du VIE : de 110 à 360 euros par mois selon le chiffre d'affaires de l'entreprise . Ces frais sont dégressifs en fonction de l'utilisation croissante de la formule VIE.
- les frais de voyage international et de bagages aller-retour

Pour calculer le coût d'un VIE

<http://ubifrance.civiweb.com/html/devis.asp>

Démarches et Formalités

Demande d'agrément, demande d'affectation, dépôt d'offre, consultation de CV : site internet d'UBIFRANCE et CIVI (centre d'Information sur le volontariat International)

<http://vie.ubifrance.com>

<http://www.civiweb.com/>